



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du mercredi 19 décembre 2007

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : Mlle MASLOUHI et M. CLAUDET

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Patrick MOREAU	M. Mohammed IZIMER
M. Jean ESMONIN	M. Hervé BRUYERE	Mme Hélène ROY
M. Michel BACHELARD	Mme Janine BESSIS	Mme Sylviane FLAMENT
M. Pierre PRIBETICH	M. Jean-Pierre GILLOT	Mme Catherine HERVIEU
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Lê Chinh AVENA
M. Michel JULIEN	M. Alain MARCHAND	M. Jean-Pierre SOUMIER
M. Jacques FOUILLOT	M. Jacques DANIERE	M. Pierre PETITJEAN
M. Guy GILLOT	M. Jean-Pierre BOUHELIER	Mme Claudette BLIGNY
M. Didier MARTIN	Mme Elisabeth BIOT	M. Nicolas BOURNY
M. Bernard RETY	M. Louis LAURENT	M. Jean-François GONDELLIER
M. Gérard LABORIER	M. Jean-Jacques BERNARD	M. Bernard BARBEY
M. Patrick SAUNIE	M. François NOWOTNY	M. Jean-Louis JOLY
M. Jean-Claude DOUHAIT	M. Paul LECHAPT	M. Rémi DETANG
M. Gérard DUPIRE	M. Stéphan CLAUDET	M. Philippe BELLEVILLE.
M. Yves BERTELOOT	M. Claude PICARD	M. Norbert CHEVIGNY
Mlle Badiââ MASLOUHI	Mme Françoise TENENBAUM	M. Christian PARIS
M. André GERVAIS	M. Alain MILLOT	Mme Christiane COLOMBET.
M. Jean-François DESVIGNES	Mme Joëlle LEMOUZY	

Membres absents :

M. Rémi DELATTE	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Christian PARIS
M. Patrick CHAPUIS	Mme Colette POPARD pouvoir à M. Guy GILLOT
M. Philippe CARBONNEL	M. Jean-Pierre DUBOIS pouvoir à M. Hervé BRUYERE
M. Lucien BRENOT	M. François-André ALLAERT pouvoir à Mlle Badiââ MASLOUHI
M. Jean PERRIN	M. Claude PINON pouvoir à M. André GERVAIS
M. Gaston FOUCHERES	Mme Françoise MANSAT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Georges MAGLICA pouvoir à M. Gérard DUPIRE
M. François BRIOT	Mme Marie-Christine DELEBARRE pouvoir à M. Jean-Patrick MASSON
M. Jean-Marc NUDANT	M. Patrick AUDARD pouvoir à M. Jean ESMONIN
Mme Claude-Anne DARCIAUX	Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY
Mme Nicole MOSSON	Mme Marie-Françoise PETEL pouvoir à M. Claude PICARD
M. Bernard OBRIOT	Mme Christine DURNERIN pouvoir à Mme Catherine HERVIEU
M. Jacques PILLIEN	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Alain MARCHAND
M. Paul ROIZOT	M. Jean-Paul HESSE pouvoir à M. Jacques FOUILLOT.
M. Jean-François DODET	

OBJET : CULTURE ET SPORTS

Complexe Sportif du Grand Dijon à Saint-Apollinaire - Tarification applicable au 1er janvier 2008

La Communauté de l'agglomération dijonnaise est propriétaire depuis 2004 du complexe sportif (ex ASPTT) situé à Saint-Apollinaire.

Il convient de délibérer pour fixer les tarifs applicables à partir de janvier 2008 en proposant une augmentation moyenne de 2% par rapport aux tarifs 2007.

Pour les conventions existantes et valables pour l'année sportive 2007-2008, un avenant spécifiera le tarif applicable à compter du 1er janvier 2008.

Il est proposé de pérenniser la gratuité des installations sportives aux structures suivantes tant pour les entraînements que pour les manifestations :

- les associations, clubs et groupements sportifs du Grand Dijon
- les établissements d'enseignement du 1^{er} degré implantés sur le territoire communautaire
- l'Université de Bourgogne (Enesad compris) conformément aux engagements définis par la convention signée entre l'Université de Bourgogne, la ville de Dijon et la Communauté de l'agglomération dijonnaise.

TARIFS applicables au 1er janvier 2008

Ces tarifs comprennent l'utilisation des terrains, équipements ainsi que des vestiaires correspondants.

	HEURE	½ JOURNEE	JOURNEE
Terrain de foot stabilisé, éclairé	114,60 € (forfait)		
Terrain de foot engazonné	162,80 € (forfait)		
Piste d'athlétisme en cendré	16,06 €	42,84 €	85,67 €
Gymnase			
Grand terrain	24,62 €	65,32 €	114,60 €
Petit terrain	16,06 €	40,70 €	65,32 €
Les deux	40,70 €	106,02 €	162,80 €
Salle Marguerite	16,06 €	40,70 €	65,32 €
Salle Dojo Aikido	16,06 €	40,70 €	65,32 €
Salle de Musculation	16,06 €	40,70 €	65,32 €

Il est également proposé de fixer le tarif applicable au collège Jean Rostand de Quétigny qui utilise les installations à titre exceptionnel pour la l'année scolaire 2007-2008 :

- 8,89 € de l'heure pour les installations de plein air
- 5,92 € de l'heure pour les installations couvertes

Une convention spécifique entre la Communauté de l'agglomération dijonnaise, le Département de la Côte d'Or et le Collège Jean Rostand devra être signée.

**LE CONSEIL,
Après avoir délibéré,
DECIDE**

- **d'approuver** les tarifs applicables à compter du 1er janvier 2008,
- **d'autoriser** le Président à signer les conventions d'utilisation de l'équipement.

Préfecture de la Côte d'Or
Déposé le :

26 DEC. 2007



Pour extrait conforme,
Le Président



Publié le 20 DEC. 2007
Déposé en Préfecture le

21 DEC. 2006